

CIPB

CONSEIL DES INVESTISSEURS PRIVÉS AU BÉNIN
COUNCIL OF PRIVATE INVESTORS IN BENIN

LE CLIMAT DES AFFAIRES AU BENIN

Le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin est une Association regroupant des entrepreneurs ayant investi de manière significative au Bénin. Emanation de tous les secteurs et de tous les métiers, le CIPB a pour objectifs:

- De promouvoir un espace favorable à l'investissement et à l'emploi
- D'accompagner l'Etat dans ses réformes
- D'optimiser les ressources locales.

Mai 2006.

© Propriété du CIPB, Immeuble Kouglénou, 85, avenue Steinmetz, 03 BP 4304 Cotonou, Bénin, www.cipb.bj

LE CLIMAT DES AFFAIRES AU BENIN

Dans le cadre du séminaire organisé par le cabinet DELOITTE sur le thème des nouvelles normes comptables, de la gestion fiscale d'opérations intra groupe et de ce qui pourrait être défini « faute de gestion du dirigeant de Société », et en préambule à ce travaux, le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin a souhaité faire part à cette ouverture, d'idées et de préoccupations générales qui émaillent le parcours des Sociétés qui le composent.

Nous pensons que l'Etat et le secteur privé sont liés par un destin commun ; Nous sommes condamnés à réussir ensemble le développement économique du pays.

Une récente étude de la Banque Mondiale plaçait le Bénin au dernier rang, sur une liste d'une cinquantaine de pays, dans l'opinion des investisseurs, en matière de système fiscal et douanier, de justice et de corruption.

Aujourd'hui, et cent jours après l'avènement au pouvoir du nouveau Président de la République, il faut avoir la lucidité de constater que les conditions du développement ne sont toujours pas réunies.

Rien n'a été fait en direction du secteur privé pour lui reconnaître son statut de partenaire privilégié de l'Etat.

Aucune mesure significative n'a été prise pour établir le climat de **sécurité économique, juridique et fiscale** indispensable au développement des investissements durables, excepté de rares participations à des travaux où nous avons été, dernièrement, timidement associés.

On peut dire, malgré tout, que les relations entre l'administration et le secteur privé restent toujours dominées par un esprit de suspicion, de défiance, voire d'hostilité.

L'action d'investir et de développer n'est pas reconnue comme une attitude civique qui mérite le soutien actif et solidaire des autorités.

Nos entreprises continuent de se développer **malgré** l'Etat, alors qu'elles aspirent de toutes leurs forces à le faire **avec** l'Etat.

Monsieur le Ministre, votre présence à cette cérémonie d'ouverture nous donne cependant l'espoir que la volonté de changement, en laquelle nous continuons de croire, va se manifester dans les faits.

Alors nous souhaitons saisir l'opportunité de cet événement pour dresser l'inventaire des conditions indispensables au développement économique et social du Bénin.

1. La première de ces conditions est la reconnaissance de ce que les investisseurs privés agissent dans l'intérêt général du pays.

L'entrepreneur n'est pas **coupable** d'investir.

Quand il place ses capitaux dans des infrastructures nouvelles au Bénin, quand il crée des emplois, directs et induits, quand il génère du développement social par la formation et l'assurance médicale, il prouve sa volonté de participer durablement à l'avenir du pays.

L'Etat et son administration doivent enfin reconnaître que l'action d'investir ne se résume pas à une seule opération économique. C'est un acte de foi en l'avenir du pays, et il est respectable en cela.

2. La deuxième condition est de faire du Bénin un **espace de sécurité économique**.

Cela implique :

- Le remplacement de l'actuelle **fiscalité de redressement** par une **fiscalité de développement**. La fiscalité de développement, c'est une fiscalité :

Transparente : basée sur des textes stables, et dont l'interprétation ou l'application ne peut pas être remise en cause, du jour au lendemain, pour justifier de nouvelles ponctions fiscales. Plusieurs textes actuellement exploités sont clairs et sans ambiguïté.

C'est aussi une fiscalité de contrôle : elle s'attache à vérifier si l'impôt a été correctement calculé, et s'il a été correctement perçu et de toutes les parties. Une réponse positive à ces deux points ne doit plus entraîner la recherche systématique et indéfinie de nouveaux chefs d'imposition et de redressement, au titre d'un chapitre ou d'un autre, au gré de compréhensions différentes.

L'établissement d'une **commission paritaire**, entre l'administration et le secteur privé qui veillera à aplanir les différends entre les services de l'Etat et les entreprises (qu'il s'agisse de différends fiscaux, douaniers ou administratifs). Elle nous avait été annoncée comme très proche, lors de l'intervention du Chef de l'Etat, le 22 mai 2006.

- La protection des entreprises du secteur formel contre la concurrence déloyale de l'informel.

Une étude réalisée par l'UEMOA faisait ressortir qu'en 2001, le chiffre d'affaires réalisé par l'informel à Cotonou était évalué à près de 550 milliards de CFA – soit presque l'équivalent du budget de l'Etat – non fiscalisés.

La surveillance de l'évolution délicate de l'informel est la condition du rétablissement d'un environnement des affaires stable, d'une concurrence loyale, et de ressources pérennes pour les finances publiques.

L'Etat doit marquer sa préférence pour les entreprises du secteur formel : n'est-il pas en effet paradoxal que le Président de la République puisse recevoir à deux reprises, les trafiquants d'essence avec tous les égards, alors que dans le même temps, les trois plus importantes sociétés pétrolières du pays sont poursuivies et menacées par le fisc.

Ceci implique aussi :

- Le paiement de la dette intérieure : l'Etat doit plusieurs dizaines de milliards aux opérateurs du secteur privé, au titre de livraisons de biens et de services exécutées parfois depuis plusieurs années.

De même, aucun versement n'a été effectué par l'Etat, depuis plus d'un an, au titre de la subvention du pétrole et du gaz, alors même que les fonds qui financent ce système ont été collectés par le Trésor, et plus de six mois pour les marchés d'Etat déjà exécutés et supportés par les intervenants, sans contrepartie financière.

Enfin, la pratique des retenues à la source, des avoirs fiscaux non compensés, et des crédits de TVA qui ne sont jamais remboursés, constituent des pratiques abusives qui permettent à l'Etat de constituer sa trésorerie en captant celle des entreprises privées, diminuant d'autant leur capacité d'investissement.

- L'optimisation des incitations à l'investissement privé par la réforme du Code des Investissements et l'introduction d'aménagements fiscaux ou autres dans la Loi de Finance, auxquels nous pourrions apporter, dans bien des domaines nous concernant, des éclairages.
- Des réformes concertées sur des sujets que l'expérience de professions, remplies dans des conditions souvent difficiles, révèlent d'évidence.

Ils sont nombreux et touchent plusieurs domaines. Comment comprendre, par exemple, que l'on puisse depuis des années, même dans le souci de contrôles obligatoires, se priver des augmentations de volumes inévitables dont se prive notre port, en raison de l'augmentation sans cesse croissante de taxes de réexportation dont sont grevées toutes les marchandises qui pourraient y arriver ou à destination d'autres pays de la sous région, et qui s'en vont ailleurs.

L'Etat et le secteur privé partagent certainement aujourd'hui les mêmes vertus d'intelligence, de courage et d'imagination pour créer un véritable partenariat pour le développement.

C'est ce partenariat, et lui seul, qui permettra :

De rétablir la confiance des opérateurs déjà établis dans le pays qui relanceront leurs actions d'investissement en abandonnant leurs stratégies de repli, voire de redéploiement en dehors du territoire national quand cette solution est encore possible.

De rassurer les investisseurs potentiels, qu'ils soient béninois ou étrangers, en parvenant alors à les convaincre que le Bénin est une terre d'opportunités où la croissance et le développement sont des principes fondamentaux, partagés et protégés.

De convaincre que nous tendons tous vers le même désir de réussite.

Roland Riboux
Président du CIPB